

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 2 Février 2023

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 30

D23.002

L'an deux mille vingt-trois,
le deux février,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29 CONTRE : 1 (BONICEL Pascale) ABSTENTIONS : 0

D23.002: PARTICIPATION AU PROJET LOCO'BRAC PORTE PAR LE PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC (PNR)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le contexte de ce dossier :

Face à l'inégale répartition entre des communes très rurales, peu peuplées et des centres-bourgs qui concentrent population, activités économiques et services, la préoccupation en matière de mobilité sur le territoire du Parc de l'Aubrac, terre rurale de moyenne montagne, est importante et l'enjeu est de taille : l'autosolisme représente 90% des déplacements et peu de solutions de mobilités partagées, durables et solidaires existent pour les touristes comme les locaux.

Les acteurs publics du territoire souhaitent accompagner les prises de conscience autour des enjeux des nouvelles mobilités, notamment les déplacements sans voitures afin de déployer avec efficacité de nouveaux outils permettant aux touristes, habitants, actifs, seniors, jeunes de bénéficier de solutions de mobilité alternative. Ces outils permettraient notamment de planifier les déplacements en ayant accès à des offres combinées de services de mobilités partagés, durables et solidaires.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Avenir Montagne Mobilités a été lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires (ANCT) en mai 2022 pour soutenir des projets de mobilité innovants. Le Parc naturel régional de l'Aubrac a répondu à cet AMI en septembre 2022 au côté de 6 communautés de communes et en a été lauréat en octobre 2022.

L'AMI prévoit de subventionner le projet sur 3 ans soit 2023, 2024, 2025.

Objectifs

Conception d'un panel de services de mobilités durables à partir des gares ferroviaires du territoire pour offrir aux touristes des chaînes de déplacement plus propres jusqu'à leurs destinations touristiques finales

L'expérimentation s'appuie sur les parcours touristiques pour tester les services depuis les gares, mais aussi leur pertinence pour un élargissement à terme au bénéfice des habitants.

Description

Que ce soit au niveau national ou régional, la volonté actuelle est de rouvrir et redévelopper les petites lignes de train car elles permettent de faire des économies et de réduire nos émissions. 6 lignes ferroviaires d'intérêt local ont été rouvertes en Occitanie. Par ailleurs, l'appui au tourisme local et bas carbone par les collectivités et le ministère du tourisme est préconisé comme l'un des leviers pour décarboner nos déplacements longue distance qui représentent 9% des émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES). Ces trajets se réalisent aujourd'hui à 85% en avion ou en voiture. Le train pour sa part ne représente que 12% même s'il émet 40 fois moins que la voiture et 30 fois moins que le bus (Source : The Shift Project - « Climat, crises : Le plan de transformation de l'économie française »). Le transport ferroviaire possède des avantages et de nombreux touristes ont bien compris les bénéfices qu'ils pouvaient en tirer : gain économique, déplacement écologique (0 émission de GES), découverte du patrimoine naturel et culturel au fil des paysages traversés.

Le territoire du Parc naturel régional de l'Aubrac est traversé par la ligne Paris-Béziers. La section sud de cette ligne, surnommée Ligne de l'Aubrac permet entre autres de faire venir chaque année des milliers de touristes souhaitant partir à la découverte de notre territoire de façon plus responsable,

Cette ligne est également un symbole du territoire considéré comme l'une des plus belles lignes de train d'Europe par The Guardian.

Les 6 Communautés de Communes que traverse la Ligne Aubrac sur le territoire du Parc de l'Aubrac, dans les départements du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, en régions Occitanie et Auvergne – Rhône-Alpes, souhaitent s'associer afin d'inciter les visiteurs du territoire à opter pour le train. Pour cela, elles souhaitent participer à la valorisation des infrastructures ferroviaires de la ligne Aubrac, proposer aux visiteurs des services d'offres de mobilités moins carbonées à leur arrivée en gare ainsi que des prestations comprenant activités touristiques et transport, participer à l'amélioration des connexions entre différents modes de déplacement

1/ Plan de financement

DEPENSES ELIGIBLES TTC	
Suivi et coordination de projet	75 000 € ← 3 x 25 000€
Actions de communication	6 000 € ← 3 x 0,2 ETP
Etudes, recherche, développement	160 000 €
Investissements	50 000 €
TOTAL	291 000 €

RECETTES TTC	
ANCT (sur dépenses éligibles)	50%
Régions AuRA et Occitanie (sur dépenses éligibles)	30%
Bénéficiaires (compléments)	20%
TOTAL	100%

2/ Calcul du reste à charge pour le territoire

Dépenses à ventiler entre les 6 CC (hors investissement et salaires des 2 communautés de communes) = 191 000 €

En considérant que sur les dépenses externes, la Région Occitanie et l'ANCT subventionneront à hauteur de 80%, et que sur les salaires, l'ANCT seul subventionnera à hauteur de 50%, le reste à charge pour le territoire est donc de 45 700 €.

Ventilation entre CC :
 30 % St Flour = 13 710 €
 30 % Gévaudan = 13 710 €
 Autres CC : 10% chacune,
 soit 4 x 4570 €

→ Montants maximums, selon le scénario le plus défavorable (pas d'aide région sur les salaires). Si une CC refuse de participer, pas de compensation des autres CC, le projet est diminué d'autant.
 Compléments de financement possibles : autres dispositifs, fonds européens, etc.

3/ Avance de trésorerie

Le Parc ne peut se permettre d'avancer les coûts liés aux prestations de services. Elle demande au CC de faire une avance sur trésorerie et le Parc s'engage à les rembourser à la fin de l'opération.

En considérant que l'ANCT versera 50% de la subvention (72 750€) au démarrage puis le solde en fin d'opération, que les dépenses d'investissement ne sont pas comptabilisées dans un premier temps et que la région Occitanie versera 30% de la subvention (pas de montant à ce jour), le besoin correspond à un volant de 137 550 € d'avance de trésorerie.

Ventilations entre		les
CC :		
St Flour : 30% = 41 265 €	→ Montants provisoires, sans l'acompte régional (30% de X€). Plusieurs versements possibles appelés au cours des 3 années.	265
Gévaudan : 30% = 41 265 €		
Autres CC : 10% = 13 755 €		

PROPOSITIONS

(train, bus, covoiturage, autopartage et vélo), ou encore concentrer toutes les informations liées à la ligne Aubrac sur un même support (numérique), de l'information sur les horaires, tarifs, itinéraires, offres touristiques, jusqu'à la réservation en ligne via une billettique innovante et facilement accessible.

Le périmètre d'actions intégrant plusieurs communautés de communes, le Parc naturel régional de l'Aubrac est identifié comme chef de file aux côtés de :

- La CC du Gévaudan (AOM locale) pour les gares de Marvejols, Chirac et le Monastier
- St Flour Communauté pour la gare St Flour – Chaudes-Aigues, délégataire de la compétence mobilité
- La CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac pour la gare de St Chély d'Apcher
- La CC Hautes terres de l'Aubrac pour la gare d'Aumont-Aubrac
- **La CC Aubrac Lot Causses Tarn pour la gare de Banassac**
- La CC des Causses à l'Aubrac pour la gare de Campagnac – St Geniez d'Olt et d'Aubrac

Le Parc de l'Aubrac s'assurera de favoriser les échanges entre EPCI concernés mais également coconstruire et coordonner ce projet en milieu touristique rural et de moyenne montagne, aux côtés de partenaires indispensables tels que la SNCF, ou encore les offices de tourisme, les associations, les hébergeurs, les prestataires, etc.

L'enjeu durant les 3 ans à venir sera :

- en année 1 d'engager un diagnostic à partir de parcours des usagers (centrés sur les profils de touristes et travailleurs saisonniers) et de confirmer les services pré-identifiés via une étude de faisabilité
- en année 2 d'approfondir les possibilités en matière de connexions entre les différentes offres de services de mobilité (fluidité et cadencement), de collaborer avec les usagers pour coconstruire le modèle (réunion publiques, ateliers de concertation), d'expérimenter les services en investissant dans des infrastructures et des services dématérialisés, et enfin d'accompagner les usagers dans l'appropriation des services offerts (sensibiliser, animer, convaincre, acculturer en partenariat avec les offices de tourisme et les opérateurs de tourisme),
- en année 3 d'évaluer la pertinence de ce qui aura été engagé, de valider ou de revoir les initiatives développées et ce pour les années à venir grâce aux indicateurs en place.

Montage du dossier

Sur le principe, le Parc porte toute l'opération :

- Il perçoit les fonds de l'ANCT, de la région Occitanie, des CC participantes
- Il paie les dépenses (salaire Parc + prestations externes).

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn de délibérer et de:

- s'engager à participer au projet Loc'aubrac sur la période 2023-2025,
- s'engager à apporter les financements nécessaires au projet pour un montant max de 4 570 € pour les 3 ans, selon la modalité : en une fois en 2023 / en 3 fois
- s'engager à supporter l'avance de trésorerie de l'opération, pour un montant max de 13 755 € selon la modalité : en une fois en 2023 / en 3 fois

DECISIONS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

S'ENGAGE à participer au projet Loc'aubrac sur la période 2023-2025,

S'ENGAGE à apporter les financements nécessaires au projet pour un montant maximum de **4 570 € pour les 3 ans**, selon la modalité : en 1 fois en 2023,

S'ENGAGE à supporter l'avance de trésorerie de l'opération, pour un montant maximum de **13 755 €** selon la modalité : en 1 fois en 2023,

AUTORISE et DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou à Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces de cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 7 mars 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL